

PROCÉDURE DE RÉORIENTATION EN LICENCE STAPS 1^{ère} ANNEE À L'ISSUE DU 1^{er} SEMESTRE

Année universitaire 2021-2022

ÉTUDIANTS et FORMATIONS CONCERNÉS :

La réorientation concerne uniquement les étudiants inscrits dans une autre U.F.R. (dont IUT) ; une école (chimie, architecture) ; un institut (ISEM-IPAG) ; un BTS.

Ceux provenant d'une école privée ne sont pas concernés par une réorientation.

**La demande de réorientation concerne seulement la licence STAPS
La Licence Accès Santé (LAS) et l'option kiné ne sont pas concernées.**

PROCÉDURE :

Compléter **le dossier de demande de réorientation** et **le formulaire d'inscription pédagogique**, puis les déposer ou les envoyer par courrier ou mail christophe.briffa@umontpellier.fr accompagnés des pièces justificatives, avant le **vendredi 19 novembre 2021 à 12H** (les demandes hors délai ne seront pas examinées).

La recevabilité de toutes les demandes de réorientation sera évaluée par une commission pédagogique et sera également étudiée en fonction des capacités d'accueil de l'UFR STAPS.

La commission se réunira la semaine du 22 novembre 2021 et les candidats seront informés de la décision par mail.

INSCRIPTION :

Les étudiants ayant reçu un avis **favorable** seront autorisés à s'inscrire en Licence 1^{ère} année 2^{ème} semestre.

Ils seront contactés par le gestionnaire du service scolarité de la Licence 1 : Christophe Briffa, qui leur fixera un rendez-vous courant du mois de décembre afin de procéder à leur inscription administrative. Ils devront se présenter le jour du rendez-vous munis des **pièces nécessaires à la constitution du dossier**.

À noter : Les ECTS validés peuvent faire l'objet d'une validation d'acquis universitaires.

RAPPEL :

Règlement des études / 1. Organisation de la licence / 1.1 Généralités

« Le passage dans l'année supérieure n'est possible qu'après validation complète de l'année en cours (soit par acquisition de chaque semestre, soit par compensation entre les deux semestres de la même année). »